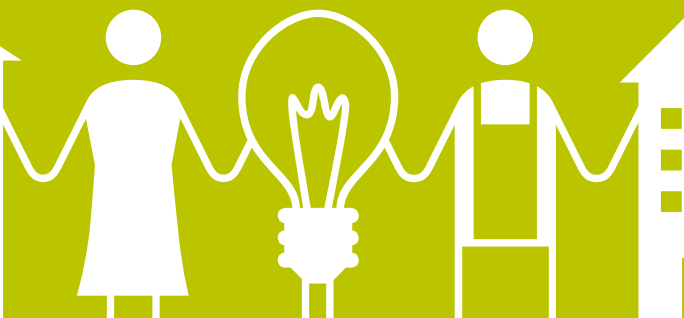


La Municipalité propose une expérience participative à Montelly en mettant les compétences et les ressources de la Ville à disposition des citoyennes et des citoyens en vue d'améliorer leur qualité de vie. Il s'agit de soutenir la participation des habitants autour de projets modestes, réalisables dans un délai moyen, et issus des besoins exprimés par les habitants.

Cette approche a été testée ailleurs, en Suisse et en Europe, et nous souhaitons l'étendre à d'autres quartiers si ce projet pilote se révèle positif.

Ensemble soyons acteurs de la qualité de vie à Montelly!

Silvia Zamora, Conseillère municipale



**PARTAGEZ-LES AU
CONTRAT DE QUARTIER!**



SERVICE DU LOGEMENT ET DES GÉRANCES

Division du logement
Place Chauderon 7 – CP 5032
1002 Lausanne

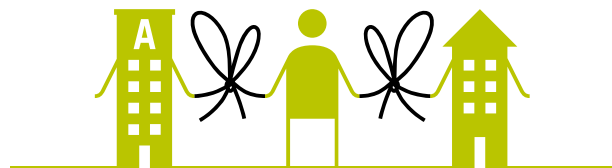
Tél. 021 315 74 52
contratdequartier@lausanne.ch

**CONTRAT
DE QUARTIER POUR
MONTELLY**

**VOUS AVEZ DES IDÉES
POUR MONTELLY?**



UN CONTRAT DE QUARTIER



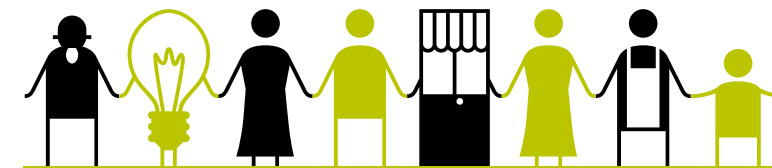
COMMENT VOUS IMPLIQUER?



COMMENT ?



AVEC QUI ?



UN CONTRAT DE QUARTIER EST UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE ENTRE LA VILLE DE LAUSANNE ET LES PERSONNES QUI HABITENT ET/OU QUI TRAVAILLENT DANS LE QUARTIER POUR RÉFLÉCHIR ET PARTICIPER ENSEMBLE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DU CADRE DE VIE DU QUARTIER.

Diverses raisons peuvent amener la Ville à proposer un tel contrat de quartier :

- une demande des habitants à s'investir pour leur quartier ;
- une envie de renforcer les liens sociaux, culturels, intergénérationnels ;
- un besoin d'aménagement de structures ou d'infrastructures.

A MONTELLY

Une ancienne étude de faisabilité a été reprise par une conseillère communale, en 2007, dans un postulat intitulé « Quartier de Montelly : Environnement et qualité de vie », demandant qu'une démarche participative soit mise en place. Inspiré du modèle genevois, le contrat de quartier a, dès lors, été proposé.

Plusieurs possibilités existent pour penser, créer, et réaliser des projets pour le quartier de Montelly (ou prendre part à la réflexion et à l'élaboration des actions) :

- être désigné-e comme représentant-e du quartier dans la commission de quartier ;
- prendre part à un groupe de travail sur un thème particulier ;
- assister aux conférences de quartier (première en juin 2010).

LES THÈMES

- **HABITER AVEC UN SENTIMENT D'AISANCE** : espaces verts, types d'espaces publics, sécurité, salubrité
- **RENCONTRER, AVOIR UNE VIE SOCIALE SATISFAISANTE** : convivialité, réseaux de solidarité entre les générations, manifestations
- **UTILISER, AVOIR UNE VIE QUOTIDIENNE PRATIQUE** : mobilité, services de proximité, espaces de rencontre, terrains de jeux adaptés.

La Ville propose de conclure un **CONTRAT DE QUARTIER** qui est une relation de confiance et de proximité entre le citoyen et son administration afin de s'engager pour le mieux être et mieux vivre dans son quartier.

Une première **CONFÉRENCE DE QUARTIER**, ouverte à toutes et à tous, est mise sur pied. Espace de dialogue et d'information, cette conférence permettra de choisir les personnes qui composeront la Commission de quartier.

La **COMMISSION DE QUARTIER**, élargie à des membres de l'administration, fait la synthèse des projets et actions, les priorise et les présente à la Municipalité pour validation. C'est la feuille de route.

Une fois validés, les projets de la **FEUILLE DE ROUTE** sont réalisés en collaboration avec la Ville sur une période déterminée (un ou deux ans).

Pour le contrat de quartier de Montelly, un délai à fin 2011 a été fixé.

LA **CONFÉRENCE DE QUARTIER (CQ)** est un espace d'informations et de discussion ouvert à toutes et à tous.

On y fait le point, au moins deux fois par an, sur l'avancée des projets. La Conférence de quartier désigne les membres de la commission de quartier parmi les personnes qui habitent le quartier, les commerçant-e-s ou les membres des associations. Elle rend compte ensuite du suivi des projets et des réalisations.

LA **COMMISSION DE QUARTIER** est composée des délégués du quartier et de collaborateurs-trices de l'administration. Elle priorise les sujets à traiter, élabore la feuille de route et supervise les groupes de travail. Une personne coordonne le tout.

LES **GROUPES DE TRAVAIL**, ouverts à tous les habitants du quartier, sont créés et soutenus par la Commission de quartier en fonction des thèmes retenus. Ils analysent les situations et proposent des solutions.

LA **FEUILLE DE ROUTE** est un descriptif des projets qui comporte des dates de réalisation.